



**Les réformes...**  
**La crise sanitaire...**  
**Les directives...**

Depuis le début de la pandémie, les enseignants et les agents de CMA sont en « première ligne ». Les directives du Premier ministre s'appliquent aux autres... En interne, le déni, l'omission, l'attente... Notre santé n'entre pas dans les priorités de nos employeurs.

La CGC-CMA a alerté, fait de nombreux signalements sur les territoires, très souvent en vain.

- Le protocole sanitaire du ministère a été mis en place ! « Dans la mesure du possible », mais dans les établissements, il n'y a pas grand-chose de possible. Il n'y a pas de distanciation physique, pas de demi-groupe, les salles ne peuvent pas être aérées et nettoyées plus que d'habitude...

- « On attend les directives, mais avec la régionalisation... » ; « On ne sait pas, il faut attendre... ».

- « On n'a pas le matériel pour le télétravail » ... Il ne faut pas confondre le vrai télétravail avec la situation sanitaire. !!!

Las de ces arguments !!! La CGC-CMA s'est adressée à notre ministre via notre Fédération des Services publics pour réveiller peut-être une prise de conscience...

**Le temps passe... le contexte n'évolue pas... mais ne perdons pas espoir.**

**Vaccinations : les personnels et les enseignants CMA seront-ils prioritaires ?**

Est-ce que nos employeurs qui ont démontré, leur attachement viscéral pour le présentiel, vont prendre leurs responsabilités pour rapidement protéger ceux qu'ils ont tant exposés ? Nous l'espérons !

La CGC-CMA demande solennellement à ce que les chambres de métiers et de l'artisanat prennent le plus vite possible, les mesures nécessaires, pour proposer à ses agents volontaires, l'accès prioritaire à ces traitements, pour bloquer la transmission et rassurer enfin les salariés.